

Jeunesse + Sport

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **35 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Informations générales

L'OCFIM nous annonce que le nouveau dépliant J+S (1er série) est arrivé à épuisement. Le service de la documentation J+S de l'EFGS dispose encore d'une petite réserve. La deuxième série (gymnastique artistique et aux agrès jeunes filles, gymnastique et danse, handball, ski de fond et excursions à skis) sera imprimée pour la fin de l'année.

Les nouveaux insignes de moniteurs et d'experts J+S seront disponibles pour l'hiver prochain. L'insigne actuel arrive lentement à épuisement. L'EFGS ne prévoit pas de répartition des réserves existantes dans les cantons.

L'Office fédéral des assurances sociales de Berne a pris la position suivante au sujet de la perception de l'AVS sur les indemnités versées aux experts et moniteurs engagés dans les cours de moniteurs cantonaux:

- l'indemnité du participant n'est pas soumise à la cotisation AVS
- l'indemnité de l'enseignant est exempte de la cotisation pour autant qu'elle ne dépasse pas 2000 francs par année et que l'employeur en accord avec le salarié renonce à la perception des cotisations
- le service cantonal J+S est considéré comme employeur.

La Fédération suisse de ski, en étroite collaboration avec l'Association suisse du sport (ASS) désire organiser des «Jeux d'hiver» dans toute la Suisse. Ils auront lieu en fins de semaine sous le signe d'une «action-sport-pour-tous». Le but des jeux d'hiver est d'encourager le ski en tant que sport de masse auprès d'un large public. Certains programmes peuvent être organisés dans le cadre de J+S. La documentation peut être obtenue auprès de l'ASS, Jeux d'hiver 79, case postale 12, 3000 Berne 32.

Développement de J+S

Afin de coordonner les différentes tâches en vue du développement de J+S, plusieurs groupes de travail ont été formés. Ils traitent les thèmes d'actualité:

- Développement ultérieur de J+S et
- J+S dans les organisations de jeunesse.

Trois autres groupes s'occupent de thèmes spécifiques «Assistance des moniteurs», «Matériel J+S» et «Nouvelle conception des directives J+S».

Branches sportives

Un cours fédéral de perfectionnement aura lieu du 4 au 6 janvier 1979 à Melchsee-Frutt. Il est destiné à l'introduction du ski acrobatique dans la branche ski et sera dirigé par Hans Ettlin. Conditions d'admission:

- Moniteur 2 ou 3 ski
- Maîtriser le programme imposé C et 2 sauts (Gratte-dos, double écart).

Les pourparlers avec l'Assurance militaire ne sont pas encore terminés.

Délai d'inscription: 4 novembre 1978.

Communications des chefs de branche

Judo

Premier cours d'experts en avril 1979

Deux cours de judo seulement figurent au tableau des cours 1979 de l'EFGS. Il s'agit d'un cours de perfectionnement et d'un cours d'experts.

Cours de perfectionnement

Le droit de participation n'est imparti qu'à ceux qui ont suivi le cours d'introduction organisé en janvier 1978.

Cours d'experts

Pour être admis, il faut avoir suivi le cours d'introduction *ainsi que* le cours de perfectionnement.

Tous les autres entraîneurs de judo auront la possibilité de suivre, en 1979, des cours de moniteurs 1 et des cours d'introduction organisés dans les cantons/régions.

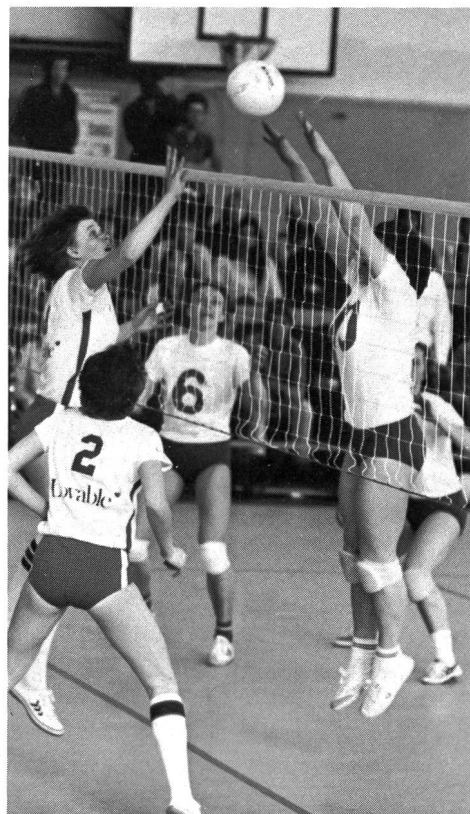
Précisons que seuls les entraîneurs reconnus par l'ASJ sont admis aux cours d'introduction et classés dans une catégorie de moniteur J+S selon leur qualification. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires chez les services cantonaux J+S ou en consultant les bulletins de l'ASJ.

Le chef de la branche: Max Etter

Volleyball

Examen de la branche sportive (technique)

Dès maintenant, les exercices des examens de la branche sont réduits au nombre de 4 exercices, tels qu'ils sont présentés sur les nouvelles feuilles d'examen 1, 2, 3, édition 1978.



Les moniteurs en possession des anciennes feuilles d'examen, édition 1976, se conformeront aussi à ces modifications en ne prenant en considération que les 4 exercices suivants:

Examen 1

Exercices 2, 4, 5, 6
Réussi: Insigne de bronze: 40 à 80 points

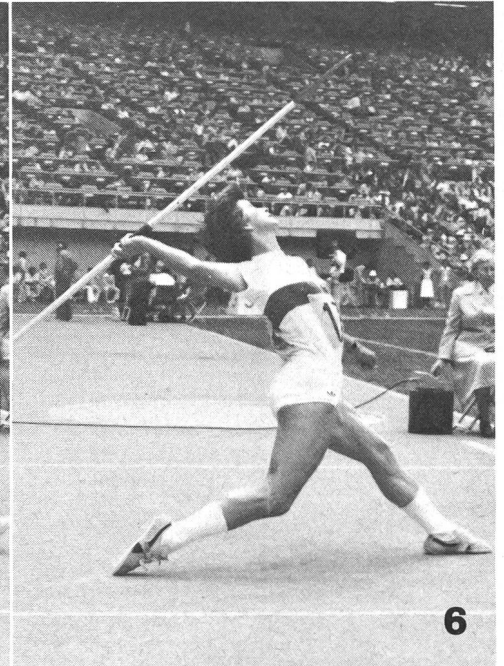
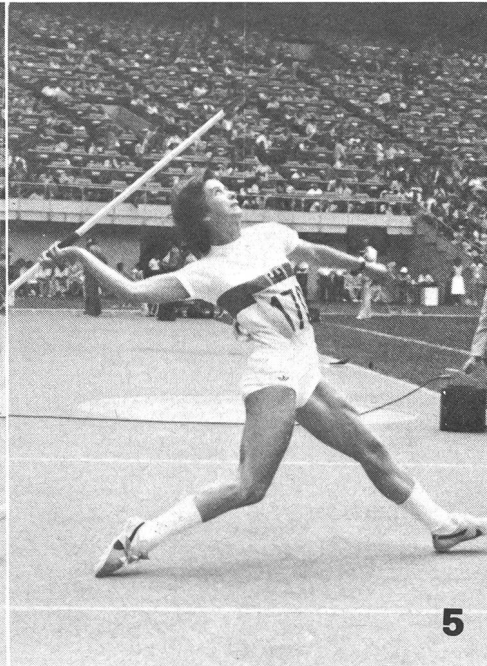
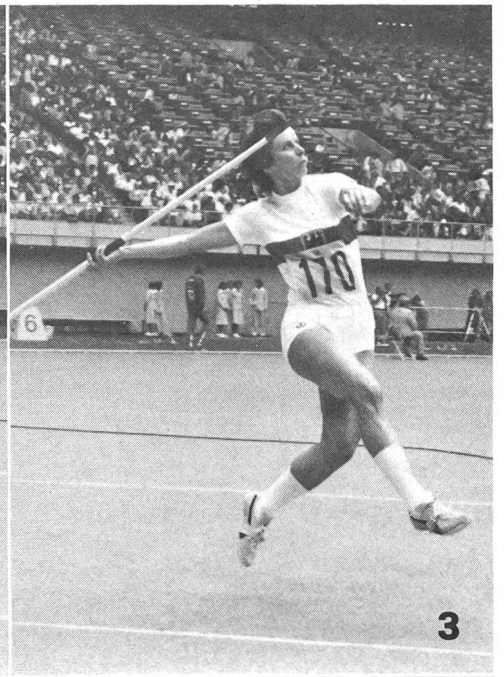
Examen 2

Exercices 3, 4, 5, 6
Réussi: Insigne d'argent: 45 à 80 points

Examen 3

Exercices 2, 3, 4, 6
Réussi: Insigne en or: 45 à 80 points

Le chef de la branche: Jean-Pierre Boucherin



Lancement du javelot

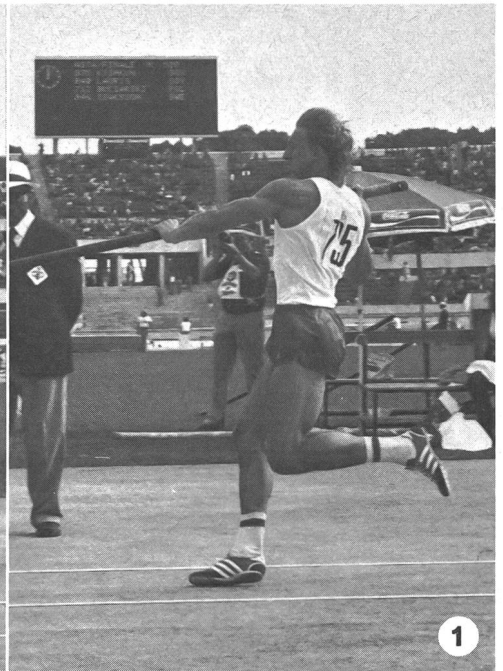
Présentation: Ernst Strähl
Copyright: Helmar Hommel



3



2



1



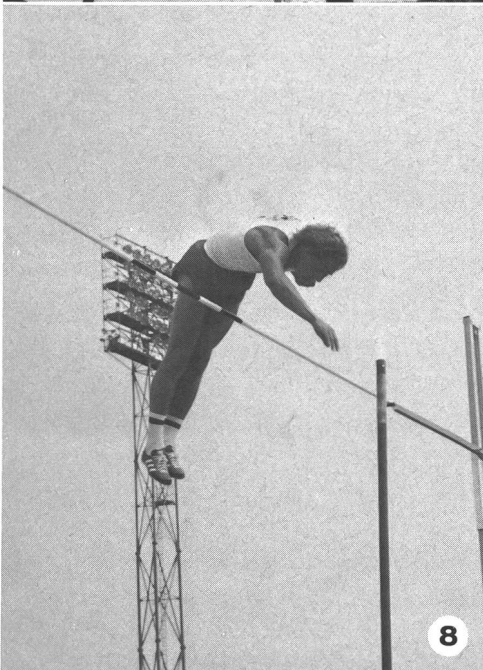
6



5



4



8



7

Saut à la perche

Présentation: Ernst Strähl
Copyright: Toni Nett